



COLLEGE  
**CHAMPITTET**  
FONDÉ EN 1903

---

**CONDITIONS GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES**  
**2011 / 2012**  
**NYON**

**SOMMAIRE**

A	<i>Finance d'admission</i>	<i>page</i>	1
B	<i>Ecolage</i>	<i>page</i>	1
C	<i>Repas</i>	<i>page</i>	2
D	<i>Ateliers extrascolaires</i>	<i>page</i>	2
E	<i>Livres et fournitures scolaires</i>	<i>page</i>	2
F	<i>Uniformes</i>	<i>page</i>	2
G	<i>Activités obligatoires</i>	<i>page</i>	3
H	<i>Activités facultatives</i>	<i>page</i>	3
I	<i>Accueil parascolaire</i>	<i>page</i>	3
J	<i>Cours privés</i>	<i>page</i>	3
K	<i>Transports scolaires</i>	<i>page</i>	4
L	<i>Autres frais</i>	<i>page</i>	4
M	<i>Réinscription</i>	<i>page</i>	4
N	<i>Santé et assurances</i>	<i>page</i>	4
O	<i>Dispositions administratives</i>	<i>page</i>	4
P	<i>Loi applicable et for</i>	<i>page</i>	4
Q	<i>Relation bancaire</i>	<i>page</i>	4
R	<i>Récapitulation des frais</i>	<i>page</i>	5

## A Finance d'admission

Dès que la demande d'admission est signée et que la confirmation d'admission a été envoyée aux parents, la finance d'admission de CHF 1'000.— est due à réception de la facture. Ce montant couvre les frais administratifs d'admission et n'est remboursé en aucun cas. Toute autre et plus ample indemnité pour rupture de contrat est expressément réservée.

## B Ecolage

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Total annuel
Petite section maternelle, 5 matins	3'300.—	2'500.—	2'500.—	8'300.—
Petite section maternelle, supplément 4 après-midis (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	2'100.—	1'600.—	1'600.—	5'300.—
Moyenne et grande section maternelle MS/GS (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> enf.)	5'800.—	4'350.—	4'350.—	14'500.—
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année	6'600.—	4'800.—	4'800.—	16'200.—
4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> année	7'500.—	5'650.—	5'650.—	18'800.—
6 <sup>e</sup> année	8'300.—	6'250.—	6'250.—	20'800.—

### Conditions particulières concernant la participation occasionnelle aux 4 après-midis de la petite section maternelle:

Les trimestres de facturation sont définis comme suit. Ils ne correspondent pas aux trimestres scolaires.

1<sup>er</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre (4 mois)

2<sup>e</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars (3 mois)

3<sup>e</sup> trimestre: du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin (3 mois)

La facturation des écolages s'effectue par trimestre d'avance. Il est possible de demander une facturation mensuelle ou annuelle aux conditions ci-dessous. Ce choix doit être notifié dans la demande d'admission.

**Mensuelle:** un supplément de 3% du montant de l'écolage est facturé. La facturation se fait en 10 mensualités dont le paiement doit intervenir dans les 10 jours suivant la date d'émission de la facture.

**Trimestrielle:** les échéances de paiement sont le 31 juillet, le 31 décembre et le 31 mars. Ces échéances doivent être strictement respectées. Le Collège Champittet se réserve le droit de procéder à une facturation mensuelle si des paiements partiels devaient être constatés, cela même de manière rétroactive.

**Annuelle:** un rabais de 3% calculé sur le montant de l'écolage est comptabilisé pour un paiement de l'écolage annuel enregistré au plus tard le 31 juillet. Dans la mesure où le paiement ne pourrait pas être enregistré avant cette date, le Collège Champittet se réserve le droit d'annuler le rabais ainsi accordé et de facturer la prestation trimestriellement.

**Résiliation:** toute résiliation ou désistement doit être annoncé par lettre recommandée à la Direction ou par courriel à l'adresse [modification-nyon@champittet.ch](mailto:modification-nyon@champittet.ch) (exclusivement à cette adresse), la date du courriel ou du timbre postal faisant foi.

Avant le début de l'année scolaire, alors que l'admission a été confirmée ou que le bulletin de réinscription signé a été renvoyé, les frais suivant seront facturés:

Du 1 <sup>er</sup> mai au 15 juillet pour l'année scolaire suivante	l'équivalent de 2 mois d'écolage, ainsi que 2 mois d'internat pour les élèves inscrits à l'internat
Dès le 16 juillet pour l'année scolaire suivante	l'équivalent du 1 <sup>er</sup> trimestre d'écolage, ainsi que le 1 <sup>er</sup> trimestre d'internat pour les élèves inscrits à l'internat

### Tout départ du Collège Champittet en cours d'année doit être annoncé dans un délai de 2 mois pour la fin d'un trimestre comptable, soit:

au plus tard le 31 octobre pour un départ à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de facturation (31 décembre)  
au plus tard le 31 janvier pour un départ à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de facturation (31 mars)

Une modification annoncée par voie électronique ([modifications-nyon@champittet.ch](mailto:modifications-nyon@champittet.ch)) n'est réputée valable que dans la mesure où la réception de celle-ci a été confirmée par le Collège Champittet, également par voie électronique.

Au-delà des échéances mentionnées précédemment, le trimestre de facturation en cours, ainsi que le trimestre de facturation suivant sont dus.

En cas de renvoi d'un élève par la Direction, le trimestre de facturation en cours ainsi que le trimestre de facturation suivant sont dus.

**Ces mêmes conditions s'appliquent pour tous les services ou forfaits d'activités figurant dans cette brochure, sauf si mentionné différemment.**

## C Repas

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Total annuel
Repas y compris encadrement obligatoire* (4 repas par semaine: lundi, mardi, jeudi et vendredi)	1'100.—	800.—	800.—	2'700.—

\*Pour des questions de TVA, le montant indiqué ci-dessus sera fractionné sur la facture entre la partie repas et la partie encadrement. L'encadrement est dû dans tous les cas, y compris pour les élèves jusqu'à la 4<sup>e</sup> année.

Le prix des repas est calculé forfaitairement. Il est basé sur le nombre de repas commandés pour le trimestre complet, respectivement l'année scolaire complète. Il tient compte notamment des absences pour les activités extrascolaires et les vacances. Aucune réduction ne sera accordée même en cas de résiliation anticipée.

A titre exceptionnel et pour de courtes périodes, il est possible de participer de manière occasionnelle aux repas de midi (demi-pension). Le prix de CHF 22.— fera l'objet d'une facturation séparée.

## D Ateliers extrascolaires

Le Collège Champittet propose les lundi, mardi, jeudi et vendredi des ateliers extrascolaires. Ces ateliers (par exemple le théâtre, la musique, le judo, la sophrologie ou encore le bricolage) sont adaptés à l'âge des enfants et sont destinés aux élèves dès et y compris la grande section maternelle.

Ils sont facultatifs et débutent en principe après le repas de midi pour se terminer à la reprise des cours (à l'exception de l'atelier de judo qui, pour des questions d'organisation et de place, a lieu en fin de journée après les cours). La présence à l'un ou l'autre de ces ateliers implique obligatoirement de participer au repas correspondant (sauf pour l'atelier judo).

L'ouverture d'un atelier dépend du nombre de participants. L'offre définitive des ateliers, ainsi que le prix de ceux-ci seront connus à la rentrée scolaire.

## E Livres et fournitures scolaires

Les livres officiels du programme et les fournitures scolaires sont facturés séparément.

## F Uniformes

2 tabliers (pour les élèves de classes maternelles et 1 <sup>re</sup> année)	96.—
Forfait uniforme pour les nouveaux élèves (dès 2 <sup>e</sup> année)	490.—
Forfait tenue de sport pour les nouveaux élèves (dès 2 <sup>e</sup> année)	170.—

L'uniforme et la tenue de sport sont obligatoires.

Le forfait uniforme comprend les pièces suivantes: 4 polos manches courtes, 2 polos manches longues, 2 pulls col V, 1 débardeur et 1 veste polaire.

La tenue de sport comprend les pièces suivantes: t-shirt technique et short, pantalon de training long et veste.

L'uniforme et la tenue de sport sont également en vente à la boutique tout au long de l'année.

## G Activités obligatoires

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Total annuel
Forfait pour les élèves de petite et moyenne sections maternelles	200.—	150.—	150.—	500.—
Forfait pour les élèves de la grande section maternelle à la 4 <sup>e</sup> année	300.—	750.—	250.—	1'300.—
Forfait pour les élèves de la 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année	400.—	800.—	300.—	1'500.—

Ce forfait comprend les activités obligatoires organisées et encadrées par le Collège Champittet. Il s'agit essentiellement de séjours aux Martinets dès la grande section, du camp de ski dès la 4<sup>e</sup> année et d'une à deux sorties trimestrielles pour tous.

Aucun remboursement n'est possible en cas de non participation à l'une ou l'autre de ces activités. Une réduction peut être accordée pour une non participation au camp de ski, après accord de la Direction et uniquement sur présentation d'un certificat médical.

La part de ce forfait dévolue au camp de ski comprend le logement, la pension, l'encadrement ainsi que l'abonnement aux remontées mécaniques. Il ne comprend pas la location et/ou l'achat de matériel directement lié à l'élève, les cours privés de ski / snowboard commandés par l'élève.

Les séjours aux Martinets comprennent le logement, la pension et toutes les activités (fermes pédagogique et énergétique, ateliers, etc.)

## H Activités facultatives

Le Collège Champittet organise et encadre, durant l'année scolaire, différentes activités sportives et culturelles. L'Aumônerie du Collège Champittet organise également des retraites ainsi que des voyages.

Les prix et conditions de ces activités sont communiqués avant l'inscription aux parents des élèves intéressés. Toute inscription est définitive et non remboursable.

## I Accueil parascolaire

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Total annuel
Accueil de l'après-midi: de 15h45 à 17h30, y compris goûter et devoirs assistés (4 j./semaine: lundi, mardi, jeudi et vendredi)	1000.—	750.—	750.—	2'500.—

A titre exceptionnel et pour de courtes périodes, il est possible de participer de manière occasionnelle à l'accueil au prix de CHF 30.— par après-midi. Ces frais feront l'objet d'une facturation séparée.

## J Cours privés

Cours privés (1 élève), par période de 40 minutes	85.—
Cours semi-privés (2 ou 3 élèves), par période de 40 minutes	50.—
Cours collectifs (dès 4 élèves), par période de 40 minutes	30.—

Ces cours s'organisent à la demande des parents ou sur recommandation d'un professeur avec l'accord des parents. Ils sont organisés dans le but de permettre une remise à niveau d'un élève dans une branche spécifique.

En cas d'absence prévisible, il est nécessaire d'aviser le professeur concerné au minimum 24 heures à l'avance faute de quoi le cours sera intégralement facturé.

## **K Transports scolaires**

*Le transport scolaire fait l'objet de conditions générales particulières disponibles au secrétariat.*

## **L Autres frais**

*Tous les frais qui ne sont pas mentionnés dans les présentes conditions générales et financières font l'objet d'une facturation séparée.*

*Un retard dans le paiement des factures déclenche l'envoi d'un rappel. Dès l'envoi d'un 2<sup>e</sup> rappel, un montant de CHF 20.— est facturé. Par ailleurs, un retard dans le paiement entraîne également le calcul d'un intérêt de retard de 1% par mois.*

## **M Réinscription**

*Le formulaire de réinscription est à retourner dûment signé au plus tard pour le jeudi 31 mars 2011. Passé ce délai, le Collège Champittet se réserve le droit de ne plus accepter l'élève. En cas d'annulation de la réinscription, les mêmes conditions que le désistement, selon point B. «Ecolage» de ces conditions générales, sont appliquées.*

## **N Santé et assurances**

*Les parents des élèves assurent leurs enfants pour les accidents et la maladie qui pourraient survenir durant les activités scolaires et extrascolaires. La responsabilité du Collège Champittet n'est pas engagée en cas de non respect de ces conditions.*

*Les parents s'engagent à conclure une assurance responsabilité civile qui couvre les frais et dégâts causés par leur enfant dans le cadre de l'école, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.*

## **O Dispositions administratives**

*Les dégradations causées par les élèves sont à la charge des parents.*

*La Direction décline toute responsabilité en cas de vol de sommes d'argent, de bijoux, d'objets de valeur (ordinateur, téléphone ou autres) qui n'ont pas été confiés au secrétariat du Collège Champittet.*

*La signature de la demande d'admission ou du formulaire de réinscription vaut acceptation des présentes conditions générales et financières.*

*Le règlement du Collège Champittet et tous ses amendements font partie intégrante des présentes conditions générales et financières. Ces documents sont disponibles sur simple demande au secrétariat du Collège Champittet.*

*Les présentes conditions générales et financières sont valables dès l'année scolaire 2011/2012. Elles annulent et remplacent toutes les précédentes.*

## **P Loi applicable et for**

*La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant des présentes conditions générales et financières et des contrats s'y rapportant, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale.*

**Le for juridique est à Nyon, Suisse.**

## **Q Relation bancaire**

*Banque Cantonale Vaudoise  
Case postale 300  
1001 **Lausanne***

*IBAN CH61 0076 7000 R523 4160 8*

*BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX  
Clearing : 767  
CCP de la banque : 10-725-4*

## V Récapitulation des frais uniques

		PS	MS/GS	1; 2; 3	4; 5	6
A	Finance d'admission (unique, pour chaque nouvel élève)	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
F	2 tabliers (MS / GS et 1re année)	96 (jusqu'à la 1re année)				
	Forfait uniforme et tenue de sport pour les nouveaux élèves, (dès la 2e année)			660*	660	660

\* dès la 2<sup>e</sup> année

## Récapitulation des frais périodiques obligatoires

		PS matin	MS/GS	1; 2; 3	4; 5	6
B	Ecolage	8'300	14'500	16'200	18'800	20'800
E	Livres et fournitures scolaires	Facturés séparément				
G	Activités obligatoires	500	500 / 1'300	1'300	1'500*	1'500

\* dès la 5<sup>e</sup> année

## Récapitulation des frais facultatifs (liste non exhaustive)

		PS	MS/GS	1; 2; 3	4; 5	6
B	Supplément ecolage (petite section uniquement) 4 après-midis/ semaine	5'300				
C	Repas	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700
D	Ateliers extrascolaires	Facturés séparément				
H	Activités facultatives	Facturés séparément				
I	Accueil parascolaire	2'500	2'500	2'500	2'500	2'500
J	Cours privés	Cours privés de 40 min, CHF 85.— } Cours semi-privés (2 ou 3 élèves) de 40 min, CHF 50.— } Facturés séparément Cours collectifs (dès 4 élèves) de 40 min, CHF 30.— }				
K	Transports scolaires	Selon conditions générales particulières disponibles d'ici à fin mai 2011				

Seule la version française fait foi.

Tous les tarifs s'entendent en francs suisses (CHF), TVA incluse sur les prestations soumises.



## **K School transportation**

The specific documentation relating to school transportation is available at Reception.

## **L Other expenses**

All of the expenses not mentioned in these General Terms and Conditions are billed separately.

Reminders are automatically sent for unpaid invoices. As soon as a 2<sup>nd</sup> reminder is sent, an amount of CHF 20.— is billed. Furthermore, delay in payment also incurs the accrual of a fee at the rate of 1% a month of the total for the outstanding amount.

## **M Re-enrolment**

A re-enrolment form will be sent to parents and is to be returned duly signed, at the latest, by Thursday 31<sup>st</sup> March 2011. After this deadline, Collège Champittet reserves the right not to accept the re-enrolment of the pupil. In the event of cancellation of re-enrolment, the same terms as for withdrawal, according to part B "Tuition", are applied.

## **N Health and insurance**

The parents or guardian of the pupil shall insure their children for any accidents and illness that may occur during school and extracurricular activities. Collège Champittet will not be held liable for failure to comply with these terms.

The parents must take out a liability policy to cover possible expenses and damages caused by their child within the context of the school, both inside and outside of the school.

## **O Administrative provisions**

Damages caused by the pupils are the responsibility of the parents.

The school management declines any liability in the event of theft of sums of money, jewelry or valuables (computers, telephone or other) that have not been entrusted to the Secretary's office of Collège Champittet.

When the admission application form or re-enrolment form is signed, these General Terms and Conditions are considered accepted.

The regulations of Collège Champittet and all amendments thereof are an integral part of the present general and financial conditions. These documents are available upon request from Reception.

These General Terms and Conditions are valid for the 2011/2012 school year. They invalidate and replace all previous terms and conditions.

## **P Loi applicable et for**

Swiss legislation is solely applicable to all matters arising from these General Terms and Conditions and the agreements related thereto, regardless of the domicile of the parents or guardians.

**The place of legal jurisdiction is Nyon, Switzerland.**

## **Q Banking information**

Banque Cantonale Vaudoise

Case postale 300

1001 Lausanne

IBAN CH61 0076 7000 R523 4160 8

BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX

Clearing : 767

Bank CCF [Bank Giro] : 10-725-4



These are available all year long in our store.

The sportswear fee includes the following items: T-shirt and short, trousers and jacket.  
1 sleeveless jumper and 1 fleece jacket.

The uniform fee includes the following items: 4 short-sleeve polo shirts, 2 long-sleeve polo shirts, 2 V-neck pullovers,

The uniform and the sportswear are mandatory.

170.—	Sportswear fee for all new pupils (except preschoolers and first-graders)
490.—	Uniform fee for all new pupils (except preschoolers and first-graders)
96.—	2 smocks (for preschoolers and first-graders)

## F Uniforms

The official books of the programme and school supplies are billed separately.

## F Books and school supplies

The workshops / activities will be known at the beginning of the school year, depending on the demand.

(the judo workshop excepted).

The judo workshop automatically implies the participation at the corresponding lunch. The judo workshop which, for organisation and space reasons, takes place at the end of the afternoon, after classes. These workshops / activities are optional. They begin usually after the lunch and finish when classes resume (save

the Kindergarten (GS – grande section).

College Champittet offers the possibility of participating in different optional extracurricular workshops/activities on Monday, Tuesday, Thursday and Friday. These workshops / activities (such as theater, music, judo or do-it-yourself) are adapted to the age of the children and are intended to the pupils from and including

## D Optional extracurricular workshops and activities

CHF 22.—. These expenses will be billed separately.

Exceptionally and for short periods, it is possible to have occasionally a meal at Collège Champittet at the rate of

case of early cancellation.

The prices for the meals and the Junior workshops / activities are calculated on a flat-fee basis. They are based on the number of meals ordered for the entire trimester, or the entire school year, as the case may be. In particular, they take into account absences for extracurricular activities and vacations. No refund will be granted even in the

\*For VAT purposes, the amount shown above will be itemised on the invoice separating the meal portion and the supervision portion.

1'100.—	800.—	800.—	2'700.—	Half-board including mandatory supervision (4 meals a week: Monday, Tuesday, Thursday and Friday)
1 <sup>st</sup> Trimester	2 <sup>nd</sup> Trimester	3 <sup>rd</sup> Trimester	Total Annual	

## C Meals

The same conditions apply for all the services or activity plans mentioned in this brochure, unless mentioned otherwise.

Beyond the deadlines mentioned above, the current billing trimester, as well as the following trimester, are due. In the event that a pupil is expelled by the Director, the current billing trimester, as well as the following trimester are due.

The uniform and the sportswear are mandatory.

## A Admission fee

Once the application form has been signed and the confirmation of admission has been sent to the parents, the admission fee of CHF 1'000.— must be paid for each new pupil upon receipt of the invoice. This amount covers the admissions administrative expenses and is non-refundable. College Champittet reserves the right to apply additional penalties for breach of contract.

## B Tuition

	1 <sup>st</sup> Trimester	2 <sup>nd</sup> Trimester	3 <sup>rd</sup> Trimester	Total Annual
Pre-Kindergarten, 5 mornings (PS)	3'300.—	2'500.—	2'500.—	8'300.—
Pre-Kindergarten, 4 afternoons supplement (Monday, Tuesday, Thursday and Friday)	2'100.—	1'600.—	1'600.—	5'300.—
Kindergarten (MS and GS)	5'800.—	4'350.—	4'350.—	14'500.—
1 <sup>st</sup> , 2 <sup>nd</sup> and 3 <sup>rd</sup> grades	6'600.—	4'800.—	4'800.—	16'200.—
4 <sup>th</sup> and 5 <sup>th</sup> grades	7'500.—	5'650.—	5'650.—	18'800.—
6 <sup>th</sup> grade	8'300.—	6'250.—	6'250.—	20'800.—

### Specific conditions applying to an occasional participation in the 4 afternoons of the pre-kindergarten (PS – petite section):

Exceptionally and for short periods, it is possible to participate occasionally in the 4 afternoons of the pre-kindergarten at the rate of CHF 40.—. These expenses will be billed separately.

The quarterly billing cycles are defined as below. Please note that it does not correspond to the school trimesters:

1<sup>st</sup> trimester: from September 1<sup>st</sup> to December 31<sup>st</sup> (4 months)  
 2<sup>nd</sup> trimester: from January 1<sup>st</sup> to March 31<sup>st</sup> (3 months)  
 3<sup>rd</sup> trimester: from April 1<sup>st</sup> to June 30<sup>th</sup> (3 months)

Tuition is billed in advance of each trimester. It is possible to request monthly or annual billing as per the terms and conditions below. This choice should be noted on the admission application form.

**Monthly:** a 3% surcharge on the amount of the tuition is billed. Invoices will be made in 10 instalments and the payment must be made within 10 days of the issue date of the invoice.

**Quarterly:** payment is due on July 31<sup>st</sup>, December 31<sup>st</sup> and March 31<sup>st</sup>. These due dates must be strictly met. College Champittet reserves the right to bill on a monthly basis if partial payments have been recorded.

**Annual:** a 3% discount calculated on the amount of the tuition is granted for an annual payment of the tuition recorded no later than July 31<sup>st</sup>. Should the payment fail to be recorded by this date, College Champittet reserves the right to void the discount thus granted and bill the service on a quarterly basis.

Any withdrawal must be reported by a registered letter addressed to the Director or by e-mail at [modifications-nyon@champittet.ch](mailto:modifications-nyon@champittet.ch) (exclusively to this address), the date of the e-mail or postmark is proof thereof.

Prior to the start of the school year and after admission has been confirmed or the re-enrolment form has been returned signed, the following expenses will be billed:

From May 1 <sup>st</sup> to July 15 <sup>th</sup> (the date of the e-mail or postmark is proof thereof) for the next school year	the equivalent of two months of tuition
From July 16 <sup>th</sup> and onwards	the equivalent of 1 <sup>st</sup> trimester of tuition

### Any withdrawals from the College Champittet during the school year must be reported with a two months delay for the end of the quarterly billing:

no later than October 31<sup>st</sup> for the end of the 1<sup>st</sup> billing trimester (31<sup>st</sup> December)  
 no later than January 31<sup>st</sup> for the end of the 2<sup>nd</sup> billing trimester (31<sup>st</sup> March)

A change sent by e-mail ([modifications-nyon@champittet.ch](mailto:modifications-nyon@champittet.ch)) is only considered valid if receipt thereof has been confirmed by College Champittet, by return e-mail.

